



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009 À 19 H 35, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 2009.

PRÉSENTS : Son honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith et Morris Trudeau formant quorum du conseil.

ABSENTS : Monsieur le conseiller E. Sztuka.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Me Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

2009-603 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2009-604 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2009-605 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 10, AVENUE MCBRIDE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 10, McBride, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 23 novembre 2009;

Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
Appuyé par le monsieur conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les plans portant les numéros A100 et A102 préparés par Janson Wong, architecte et reçus par le Service d'urbanisme le 26 novembre 2009 ainsi que les échantillons relativement à l'agrandissement du deuxième étage ainsi qu'aux rénovations extérieures au 10, avenue McBride (H. Djellab et S. Djellab), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2009-606 APPEL D'OFFRES

Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat à la société «RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON» est reporté à une prochaine séance du conseil.

2009-607

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 19 h 39.

Bill McMurchie
Maire

Lucie Tousignant, avocate
Greffière